

PROJET

Paris, le 1^{er} février 2012

COMITE TECHNIQUE DU 17 JANVIER 2012

RELEVÉ DES AVIS

Etaients présents :

Parmi les représentants de l'administration :

- Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources,
- Christophe COUDROY, directeur des ressources humaines.

Parmi les représentants du personnel :

<u>SGEN-CFDT :</u> 2 sièges	Olivier BUTTNER Jean-Noël ROUZAUD Sylvie LEROY	titulaire titulaire suppléante
--------------------------------	--	--------------------------------------

<u>SNCS-FSU :</u> 2 sièges	Hélène MONÉ Maud LERICHE Bernard VEYSSIERE	titulaire suppléante suppléant <u>votant</u>
-------------------------------	--	--

<u>SNIRS-CGC :</u> 1 siège	Philippe GEOFFROY Marie-Christine LAGOUTTE	titulaire suppléante
-------------------------------	---	-------------------------

<u>SNTRS-CGT :</u> 3 sièges	Anne CASANOVA-EUZENOT Jérôme GIOVINAZZO Didier GORI Bernard JUSSERAND Josiane TACK	titulaire titulaire titulaire suppléant suppléante
--------------------------------	--	--

<u>SUD Recherche EPST :</u> 1 siège	Janique GUIRAMAND	suppléante <u>votante</u>
--	-------------------	---------------------------

<u>UNSA RECHERCHE :</u> 1 siège	Xavier CHAUD Georges DEPEYROT	titulaire suppléant
------------------------------------	----------------------------------	------------------------

Parmi les experts invités au titre de l'administration :

- Mme Ghislaine BEC, responsable de la mission relations sociales,
- Mme Martine JALLUT, responsable du service conseil et expertise juridique,

Secrétaire adjoint de séance : Didier GORI (SNTRS-CGT).

Rappel de l'ordre du jour :

A. TEXTE D'ORGANISATION :

1. EXAMEN DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE TECHNIQUE DU CNRS.

La séance du Comité technique est ouverte à 14h00 par **M. Inglebert**, qui en assure la présidence. L'unanimité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative est de 10 personnes.

A. TEXTE D'ORGANISATION :

1. EXAMEN DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE TECHNIQUE DU CNRS.

1. Amendement proposé par le SNTRS-CGT et SUD Recherche EPST :

Article 2 : 1^{er} alinéa, remplacer le mot "*deux*" par "*trois*".

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

2. Amendement proposé par le SNTRS-CGT :

Article 3 : fin du 1^{er} alinéa, ajouter la phrase suivante : "*Ce délai ne peut être inférieur à huit jours.*"

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

3. Amendement proposé par UNSA RECHERCHE :

Article 3 : 1^{er} alinéa, supprimer le mot "*titulaires*".

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement n'est pas repris par la direction.

4. Amendement proposé par le SNTRS-CGT et SUD Recherche EPST :

Article 5 :

- 1) fin de l'avant-dernière ligne, supprimer "*ainsi que*" et le remplacer par une virgule ;
- 2) fin du paragraphe, ajouter les mots suivants : "*, ainsi que le secrétaire du CHSCT lorsque ce comité existe*".

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

5. Amendement proposé par SUD Recherche EPST :

Article 6 : fin du 2^{ème} alinéa, ajouter la phrase suivante : "*Lorsque ces documents sont particulièrement conséquents (plus de 50 pages) ceux-ci doivent être adressés au moins quinze jours avant la date de la réunion.*"

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 1 (1 SUD Recherche EPST)

ABSTENTION : 9 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 UNSA RECHERCHE)

Cette proposition recueille un avis réputé avoir été donné. L'amendement n'est pas repris par la direction.

6. Amendement proposé par SUD Recherche EPST :

Article 6 : insérer le 3^{ème} alinéa suivant : "*Le président adresse aux organisations syndicales copie des documents envoyés aux membres élus du comité technique.*"

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement n'est pas repris par la direction.

7. Amendement proposé par le SNTRS-CGT :

Article 8 :

- 1) supprimer les mots "*dans le délai de huit jours*";
- 2) fin de la phrase, ajouter "*huit jours au moins avant la nouvelle réunion*", après "*comité*".

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 9 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : 1 (1 SNIRS-CGC)

Cette proposition recueille un avis à majorité favorable. L'amendement n'est pas repris par la direction.

8. Amendement proposé par le SNTRS-CGT :

Article 11 : 2^{ème} alinéa, supprimer les mots "*ayant voix délibérative*".

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

9. Amendement proposé par le SNTRS-CGT et par SUD Recherche EPST:

Article 11 : remplacer le 3^{ème} alinéa par la phrase ainsi rédigée :

"Le secrétaire-adjoint est désigné au début de chaque séance du comité et pour la seule durée de cette séance."

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

10. Amendement proposé par le SNTRS-CGT et par SUD Recherche EPST :

Article 13 : 1^{er} alinéa, supprimer les mots *"aux débats et"*.

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement n'est pas repris par la direction.

11. Amendement proposé par le SNTRS-CGT :

Article 13 : fin du 1^{er} alinéa, ajouter la phrase suivante : *"Ils bénéficient des mêmes conditions de prise en charge dans leurs déplacements que ceux qui participent à la réunion avec voix délibérative."*

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement n'est pas repris par la direction.

12. Amendement proposé par le SNTRS-CGT et SUD Recherche EPST :

Article 14 : fin du paragraphe, ajouter les mots "*ainsi que le secrétaire du CHSCT lorsque ce comité existe,*" ainsi qu'il suit :

" Lorsque l'ordre du jour du comité comporte l'examen des problèmes d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail, le médecin coordonnateur national de médecine de prévention, et, le cas échéant, le coordinateur national de prévention et de sécurité qui ont été convoqués par le président du comité en application du quatrième alinéa de l'article 39 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'article 5 du présent règlement intérieur, *ainsi que le secrétaire du CHSCT lorsque ce comité existe,* participent aux débats mais ne prennent pas part aux votes."

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

13. Amendement proposé par SUD Recherche EPST :

Article 16 : 1^{ère} ligne du 2^{ème} alinéa, après les mots "*Sur tout point à l'ordre du jour*", ajouter les mots "*, y compris les questions diverses,*".

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 8 (2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : 2 (2 SGEN-CFDT)

Cette proposition recueille un avis à majorité favorable. L'amendement n'est pas repris par la direction.

14. Amendement proposé par le SNTRS-CGT :

Article 18 : 1^{er} alinéa, après le mot "réexamen", ajouter les mots "dans une nouvelle version".

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 9 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : 1 (1 SNIRS-CGC)

Cette proposition recueille un avis à majorité favorable. L'amendement n'est pas repris par la direction.

15. Amendement proposé par le SNIRS-CGC :

Article 19 : 1^{ère} phrase, après les mots "Le président", ajouter le morceau de phrase ", à son initiative ou à la demande d'au moins un représentant du personnel ayant voix délibérative,".

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

16. Amendement proposé par l'ensemble des représentants du personnel :

Article 20 : reprendre la rédaction de l'article 16 du règlement intérieur du CTP du CNRS, ainsi qu'il suit :

"Le secrétaire du comité assisté par le secrétaire adjoint établit le projet de relevé des avis émis lors de la réunion.

Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, ce document indique notamment le résultat et la répartition du vote de chacune des organisations syndicales représentées au sein du comité, à l'exclusion de toute indication nominative.

Le relevé des avis, signé par le président et contresigné par le secrétaire ainsi que par le secrétaire adjoint, est transmis dans un délai de quinze jours à chacun des membres titulaires et suppléants du comité.

Il est établi dans les mêmes conditions un compte-rendu des débats. Celui-ci est transmis aux membres du comité dans un délai d'un mois.

L'approbation du relevé des avis et du compte-rendu des débats constitue le premier point de l'ordre du jour de la réunion suivante.

Il est tenu un répertoire des comptes-rendus des débats."

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

16. Amendement proposé par le SGEN-CFDT, le SNTRS-CGT et SUD Recherche EPST :

Article 22 : remplacer les mots "*groupes de travail*" par le mot "*réunions*".

Résultat de l'avis :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

Avis sur le projet de règlement intérieur incluant les amendements validés par la direction :

DEFAVORABLE : -

FAVORABLE : -

ABSTENTION : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS-CGC, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST, 1 UNSA RECHERCHE)

Président de séance

Xavier INGLEBERT

Secrétaire de séance

Secrétaire adjoint de séance

Christophe COUDROY

Didier GORI